

des douanes sont obligatoires et seront à la charge de l'emprunteur). Le matériel emprunté doit être restitué sur le site d'emprunt à la fin de la mission.

4.4 - Utilisation des moyens informatiques

L'utilisation des moyens informatiques est soumise à des règles explicitées dans les chartes informatiques des établissements partenaires d'EVS. Ces chartes sont avant tout un code de bonne conduite. Elles ont pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs, en accord avec la législation, et doit être signée par tout nouvel arrivant. Ces chartes informatiques sont annexées au présent règlement intérieur (voir annexe 4).

4.5- Diffusion des résultats scientifiques et confidentialité

Chacun est tenu de respecter la confidentialité des travaux qui lui sont confiés ainsi que ceux de ses collègues. En cas de présentation à l'extérieur, les doctorants soumis à une clause de confidentialité doivent demander l'autorisation écrite au directeur de thèse, au directeur d'EVS et au référent de l'entreprise dans le cas d'une thèse CIFRE.

La signature de leur publication par les membres de l'Unité doit suivre le *Protocole de signature des publications de l'Université de Lyon*⁴

Considérations techniques de mise en œuvre de la signature des publications

Mention des institutions

La signature doit faire apparaître en première mention l'Université de Lyon selon la rédaction suivante : « **Univ Lyon** ». La mention est suivie des autres établissements tutelles d'enseignement supérieur et/ou des organismes de recherche selon les cas.

Le nom du Laboratoire/Unité de recherche avant l'adresse géographique dans la signature. Le laboratoire doit être identifié en toutes lettres ou en acronyme et par son numéro d'UMR.

Projets : Les projets comme les Labex, Equipex ne figurent pas dans la signature mais dans les mentions de remerciements.

Adresse géographique

Une adresse géographique unique figure en dernière mention sur la signature, assortie obligatoirement du **code postal du laboratoire ou de l'établissement sous la forme F-69XXX ou F-42XXX**. Dans le cas de laboratoire multi-site, c'est le code postal de l'établissement hébergeant le ou les auteur(s) qui est retenu.

Présentation

La signature est présentée, conformément aux pratiques en vigueur, en « monoligne ». Le seul séparateur possible entre les différentes institutions est la virgule. Les signes de séparation « - ; » ainsi que les mots de liaisons (& ; de) sont à proscrire.

La ligne d'un auteur reprend les institutions auxquelles il appartient, même si elles figurent déjà dans les lignes des autres co-auteurs.

Signature type

Pour une signature comportant trois auteurs de l'Université de Lyon, la signature utilisée pourra donc se traduire comme ci-après :

Prénom Nom (1), Prénom Nom (2), Prénom Nom (3),

⁴ Décision du conseil d'administration de l'Université de Lyon en date du 15 décembre 2015. Voir le lien : <http://www.universite-lyon.fr/recherche-laboratoires/univ-lyon-une-signature-unique-des-publications-327751.kjsp?RH=PRINC-FR>
Le protocole est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.universite-lyon.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHER=1251709165022&ID_FICHE=1238490759242

- (1) Univ Lyon, Etablissement 1, Organisme, Acronyme Laboratoire, F-69XXX, LYON, France
- (2) Univ Lyon, Etablissement 2, Etablissement 4, Organisme, Acronyme Laboratoire, F-42XXX, SAINT-ETIENNE, France
- (3) Univ Lyon, Etablissement 3, Département, centre hospitalier, F-69XXX, LYON, France

Exemples :

Publication d'un chercheur de l'UMR5600

- tutelle Lyon 3**
André Dupont, Univ Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, CNRS, UMR 5600 EVS, F-69362
- **tutelle Lyon 2**
André Dupont, Univ Lyon, Université Lumière Lyon 2, CNRS, UMR 5600 EVS, F-69635
- **tutelle UJM**
André Dupont, Univ Lyon, Université Jean Monnet Saint-Etienne, CNRS, UMR 5600 EVS, F-42023
- **tutelle EMSE**
André Dupont, Univ Lyon, Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne, CNRS, UMR 5600 EVS, F-42023
- **tutelle Lyon ENSAL**
André Dupont, Univ Lyon, Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, CNRS, UMR 5600 EVS, F-69512
- **tutelle ENTPE**
André Dupont, Univ Lyon, Ecole nationale des Travaux Publics de l'Etat, CNRS, UMR 5600 EVS, F-69518
- **tutelle INSA de Lyon**
André Dupont, Univ Lyon, INSA de Lyon, CNRS, UMR 5600 EVS, F-69621
- **tutelle ENS**
André Dupont, Univ Lyon, ENS de Lyon, CNRS, UMR 5600 EVS, F-69342

Toute publication⁵ issue d'un travail effectué au sein d'EVS doit être au moins référée sur le site « Hyper Articles en Ligne » (HAL). Dans la mesure du possible, mettre à disposition un exemplaire au responsable de la communication qui aura vocation à être exposée et notamment montré lors des évaluations du laboratoire.

4.6- Budget

Le budget d'EVS est constitué de deux catégories de crédits :

1. Les crédits récurrents (soutien de base) au titre du plan quinquennal de recherche

- dotation CNRS allouée au siège administratif ;
- dotation de la tutelle principale allouée au siège administratif ;
- dotations des établissements aux composantes.

2. Les ressources propres

- contrats de recherche ;
- études ;
- expertises au titre du laboratoire ;
- prestations de service ;
- subventions.

Ces ressources propres se répartissent en ressources propres du siège et ressources propres des composantes liées aux contractualisations des établissements partenaires.

⁵ Est entendu comme publication tout article dans une revue, communication dans un congrès, poster, ouvrage (y compris édition critique et traduction), chapitre d'ouvrage, direction d'ouvrage, proceedings, brevet, autres publications, dans la limite des catégories acceptées par HAL comme type de publication. Voir : <https://hal.archives-ouvertes.fr/page/les-types-de-publication-acceptes-dans-hal>.

Voir également le document *Critères d'évaluation des entités de recherche, le référentiel*, page 11, rubrique « Faits observables » (disponible en suivant le lien : <http://www.hceres.fr/content/download/25409/394989/file/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20AERES-Entit%C3%A9s%20de%20Recherche%20septembre%202015.pdf>)